

Département de l'Isère

\*\*\*

Arrondissement  
LA TOUR DU PIN

\*\*\*

Commune de  
MASSIEU

65 Allée du Château  
38620

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 038-213802226-20260115-DEL2026\_001-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MASSIEU**

**Nombre de Conseillers**

- En Exercice	13
- Présents	07
- Votants	11
- Absents/excusés	06

**Date de convocation :**  
09/01/2026

**Délibération n°  
DEL2026 001**

**OBJET :**

Ouverture par  
anticipation de crédits  
budgétaires pour la  
section d'investissement  
2026

Page n°1/2

Liberté,  
Égalité,  
Fraternité

Le quinze janvier deux mille vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Massieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de BOUILHOL Norbert, Maire.  
DE MARCO MARFELLA Bettina a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

**Présents** : BOUILHOL Norbert, CUENOT Delphine, DE BACCO Christian, DE MARCO MARFELLA Bettina, GAUTIER Emmanuelle, GUILLAT Jean Yves et PIVOT-PAJOT Christophe

**Absents/excusé(s)** : BALAYE Daniel, CLARETON Éric, DA COSTA DE ABREU Antonio, DOURDET Michael, EYDELON-MONTAL Corentin et PRIEUR Sylvain

**Pouvoirs donnés :**

EYDELON-MONTAL Corentin a donné pouvoir à CUENOT Delphine, PRIEUR Sylvain a donné pouvoir à PIVOT-PAJOT Christophe, CLARETON Éric a donné pouvoir à DE BACCO Christian, BALAYE Daniel a donné pouvoir à DE MARCO MARFELLA Bettina

**Le Quorum est atteint.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que, chaque année, en fin d'exercice budgétaire, il est possible d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires de l'année suivante afin d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du nouveau budget.

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales offre la possibilité au Conseil municipal de délibérer pour autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

La délibération n'ayant pas été encore prise, il convient de la prendre aujourd'hui.

Le chapitre 21 du budget 2025 présente un montant de 238 053,66 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits soit 59 513 € et ce, avant le vote du budget primitif 2026.

Département de l'Isère

\* \* \*

Arrondissement  
LA TOUR DU PIN

\* \* \*

Commune de  
**MASSIEU**

65 Allée du Château  
38620

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 038-213802226-20260115-DEL2026\_001-DE



**Nombre de Conseillers**

- En Exercice	13
- Présents	07
- Votants	11
- Absents/excusés	06

**Date de convocation :**  
09/01/2026

**Délibération n°**  
**DEL2026 001**

**OBJET :**

Ouverture par  
anticipation de crédits  
budgétaires pour la  
section d'investissement  
2026

Page n°2/2

Liberté,  
Égalité,  
Fraternité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses  
d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits aux  
chapitres du budget de 2025 soit : 59 513 €

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

POUR COPIE CONFORME



Le Maire, Norbert BOUILHOL